

<http://www.snetap-fsu.fr/Devenir-adjoint-es-administratif-ves-concours-commun.html>



# Devenir adjoint.es administratif.ves : concours commun à plusieurs ministères



ers - Administratif.ve - Non titulaires, actualités -  
Date de mise en ligne : jeudi 8 février 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

Depuis 2017, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux concours externes et internes communs d'adjoint administratif principal de 2ème classe pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs voeux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la session 2018, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- adjoints administratifs relevant des ministères chargés des affaires sociales ;
- adjoints administratifs relevant du ministère de la justice ;
- adjoints administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile ;
- adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations ;
- adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2018 sont ouverts jusqu'au 6 mars 2018 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

[http://www.education.gouv.fr/cid109782/les-recrutements-des-adjointsadministratifs.](http://www.education.gouv.fr/cid109782/les-recrutements-des-adjointsadministratifs)

html//Inscriptions\_a\_la\_session\_de\_concours\_deconcentres\_2018

[lire la note de service](#)